

COMMUNE DE VIGNIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 30/2025

OBJET

Donation à la commune de Vignieu de la parcelle C 273 et une partie de la parcelle C 274 situées rue de la Rochetière

<i>Conseillers en exercice</i>	12	<i>Quorum</i>	7	<i>Présents</i>	11	<i>Pouvoir(s)</i>	0
<i>Votants pour</i>	11	<i>Votant(s) contre</i>	0	<i>Abstention(s)</i>	0		
<i>Date de convocation</i>							05 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 20 h 00,

le conseil municipal de la commune de VIGNIEU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Camille REGNIER, Maire.

Etaient présents : Camille RÉGNIER, maire, Ana-Paula DUMARTEREY, M. Alain MARION, , Mickaël AUDOUAL, adjoints, Hélène GROSSELIN, Stéphane MINCHIN, Céline DUBOIS, Patrick FERRARIS, Sébastien RIMBOD Ingrid BOLDI Sébastien RIMBOD

Etaient absents excusés : Christèle ZUCCOLO

Secrétaire de séance : Olivier JULIA

Mme le Maire expose à l'assemblée que M. Laurent Pradel, dans son courrier en date du 11 septembre 2025, propose de faire don à la commune de la parcelle C273 et une partie de la parcelle C 274 sur une longueur de 5 mètres (surface à déterminer avec un géomètre), dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du groupe scolaire.

Mme le Maire propose au conseil d'accepter ce don et de poursuivre les démarches notariales nécessaires.

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ;

Vu la nécessité d'intérêt général d'acquérir ces surfaces pour améliorer l'aménagement du pôle scolaire ;

Au vu de cet exposé, et après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'acquisition des parcelles C 273 et C 274 à titre gratuit ;
- **DIT** que la surface concernée par le don sera bornée par un géomètre au frais de la commune de Vignieu ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié de cession ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme :

En mairie le 11 décembre 2025

Le secrétaire de séance
M. Olivier JULIA

Madame le Maire
Camille RÉGNIER

